

☰ Présentation

> Descriptif

Mise en œuvre des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté des catégories

- Cat. 1A : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m), code RS5055
- Cat. 1B : gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée $> 1,20$ m), code RS5057
- Cat. 2A : chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes), code RS5056
- Cat. 2B : chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes), code RS5058
- Cat. 3 : chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux de capacité ≤ 6 tonnes, code RS5054
- Cat. 4 : chariot élévateurs frontaux (capacité nominale > 6 tonnes) code RS5059
- Cat. 5 : chariots élévateurs à mât rétractable, code RS5060
- Cat. 6 : chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher $> 1,20$ m) code RS5061
- Cat. 7: Conduite hors production des chariots code RS5062

> Objectifs

Appliquer les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de la catégorie concernée

> Les +

- Une pédagogie active et évolutive en prenant en considération les acquis du stagiaire,
- Des formateurs compétents dans la gamme de matériel concerné,
- Un suivi adapté à chaque stagiaire durant toute la formation,
- Des équipements permettant de réaliser des mises en situation réelles de travail

> Pré-requis & conditions d'accès

- Lire et comprendre la langue française

☰ Compétences et débouchés

> Compétences visées

- Circuler à vide comme en charge avec un chariot de manutention automoteur à conducteur porté
- Utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories concernées

> Certification

Délivrance d'un certificat CACES® R489 en rapport avec la catégorie concernée sous réserve de la réussite aux tests finaux

> Perspectives professionnelles

- Préparateur de commandes
- Réceptionnaire
- Cariste
- Agent logistique



Catégorie 1A : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5055/>

Catégorie 1B : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5057/>

Catégorie 2A : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5056/>

Catégorie 2B : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5058/>

Catégorie 3 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5054/>

Catégorie 4 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5059/>

Catégorie 5 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5060/>

Catégorie 6 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5061/>

Catégorie 7 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5062/>

Programme

> Durée

7h à 35h en fonction du profil du candidat.

7h = test sec (avec présentation obligatoire d'un justificatif de formation par l'employeur),

35h = initiation dans la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

> Intitulés des modules

Partie Théorie :

- Réglementation
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Types de chariots et catégories de la Recommandation R.489
- Notions de lecture de plaques de charge
- Risques liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Vérifications d'usage
- Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Partie Pratique :

- Prise de poste
- Vérifications
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien et de maintenance

Passage du test CACES® Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

> Méthodologie

Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation pratiques

> Modalités d'évaluation

Passage de 2 tests à l'issue de la formation :

- Théorique (questionnaire)
- Pratique (utilisation de l'engin)



La Poitevine 
by promotrans

